

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION N°2015-085**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mrs Stéphane RABANY, Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU*

**Absents représentés :**

*Monsieur Christian FOSSEYEUX représenté par Monsieur Didier ARDIOT,  
Monsieur René-Jean CULLIER de LABADIE représenté par Monsieur Didier GIARD.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-10, L. 123-13, L. 123-13-1, L. 123-13-2 et R. 123-19 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-8 et R. 123-9 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2012, mis à jour le 18 décembre 2012 et modifié le 30 novembre 2013;

Vu l'arrêté du Maire de Villecresnes n°2015-58 en date du 30 juillet 2015 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 16 novembre 2015;

Considérant l'avis favorable assorti de recommandations du Commissaire Enquêteur;

Considérant la prise en compte des remarques issues de l'enquête publique dans le dossier de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal;

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus et de la note de synthèse;

Sur proposition de Monsieur Jacques LOCHON, et après en avoir délibéré :

**22 voix pour et 7 contre,**

**Article 1 :** Approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L. 123-13, L. 123-13-1 et L. 123-6 du code de l'urbanisme.

**Article 2 :** Dit que la décision est publiée et transmise au Préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Il devient exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au préfet.

**Article 3 :** Précise que la décision est affichée pendant un mois en mairie. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 4 :** Dit que la décision est publiée au recueil des actes administratifs, mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 :** Dit que dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Article 6 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document y afférant.

**Article 7 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

